

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Subventions allouées au Mouvement pour le planning familial.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2019 une subvention de fonctionnement général et quatre subventions de projets spécifiques pour un montant total de 134 500 € à l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF) conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cinq conventions type de fonctionnement et de projets spécifiques avec le MFPF conformément aux modèles approuvés par délibération n° 28 de la Commission permanente du 8 février 2019.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée